

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **1 Sciences, Technologies, Santé session 2** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Président(e) : Catherine LABRUERE CHAZAL

Membres :

David BAO
Jean-Luc BARIL
François BLAIS
Stéphanie BRICQ
Sylvain CARROZZA
Gérard COLAS-DES-FRANCS

Lucie DRUOTON
Christine GAUTHERON
Pierre LE-GENDRE
Mahdi MADANI
Adrien NICOLAI
Bernard RAFFAELLI

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 04 Juin 2026

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

